



Fonds social européen – Programmation 2014-2020
Accord local
pour la mobilisation du Fonds social européen
en faveur de l'Inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté dans l'Aube

INTRODUCTION

Le présent accord local a pour objet de déterminer de façon concertée les enjeux et le type d'action à mettre en place de façon prioritaire dans le cadre de la programmation FSE 2014-2020 sur l'axe 3.

Les actions ainsi dégagées ont donc vocation à pouvoir trouver un effet démultiplicateur par la mobilisation du FSE inclusion.

En précisant les critères de sélection des opérations financées au titre du FSE inclusion, cet accord doit guider l'analyse des dossiers qui seront dans un premier temps instruits par les services de la DIRECCTE avant que le Conseil général de l'Aube, dans le cadre d'une subvention globale, ne prenne en charge la gestion du FSE inclusion.

Le présent accord a également pour objet de préciser les lignes de partage relatives à la gestion du fonds social européen.

I. DIAGNOSTIC PARTAGE

1.1 Contexte socio-économique général du territoire départemental.

La pauvreté a augmenté plus rapidement dans l'Aube que dans les autres départements de la région et qu'au niveau national : 45 200 personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit 15,4% de la population du département (augmentation de 1,5 points entre 2008 et 2011¹).

La situation de l'emploi connaît une dégradation régulière depuis 2008. Depuis le début de la crise, le département de l'Aube enregistre au niveau régional la plus forte hausse du nombre de demandeurs d'emplois (79,6% d'augmentation). La demande d'emploi a augmenté de 7.9% en un an dépassant les 28 438 demandeurs d'emplois et frappant plus particulièrement les seniors et les demandeurs d'emplois de longue durée².

Le département se caractérise par de fortes disparités territoriales :

L'arrondissement de Troyes concentre les activités, l'emploi et les publics en insertion (72% des BRSA).

L'arrondissement de Nogent a amorcé sa reconversion suite à la crise industrielle du textile sur Romilly et bénéficie du dynamisme du secteur agro-alimentaire et de grandes entreprises implantées à Nogent.

¹ Source Insee-DGFIP, Revenus disponibles localisés en 2011

² DEFM catégorie ABC octobre 2014, source fichier Pôle emploi-DARES

L'arrondissement de Bar-sur-Aube est dominé par le secteur de l'agriculture-viticulture et est particulièrement concerné par la saisonnalité de l'emploi. Le tissu industriel y est vulnérable en particulier dans la seconde transformation bois.

Les territoires qui présentent les enjeux les plus vifs en matière d'insertion des publics sont les quartiers prioritaires de la ville et l'arrondissement de Bar-sur-Aube du fait de la faiblesse de l'offre d'insertion disponible sur ce territoire.

1.2 Présentation et analyse des besoins, de la demande d'insertion : nombre et caractéristiques des personnes en besoin d'insertion

Les publics concernés par cet accord sont les publics les plus en difficultés dans leur accès à l'emploi, notamment parce qu'ils cumulent des freins sociaux et professionnels : bénéficiaires de minimas sociaux, jeunes, seniors, chômeurs de longue durée ainsi que les bénéficiaires de l'ATA (environ 83 personnes en 2014³). Il s'agit d'un public peu qualifié (30% des demandeurs d'emploi ont un niveau de qualification d'ouvrier) et peu mobile (41% des demandeurs d'emploi déclarent une mobilité inférieure à 20 km⁴).

Le département de l'Aube compte 13 221 bénéficiaires du RSA⁵. Ils sont particulièrement représentés dans la demande d'emploi : 25% de la DEFM dans l'Aube contre 16% au niveau national.

Les jeunes constituent également un public fragile. Sur un an, le chômage des jeunes de moins de 25 ans augmente beaucoup moins vite que celui du reste de la population active (4,9% d'augmentation contre 7,9% pour l'ensemble de la DEFM) du fait des politiques incitatives conduites pour cette catégorie de public. 60% de ces jeunes demandeurs d'emplois ont un niveau de qualification inférieur au niveau V⁶.

Dans le contexte d'aggravation de la pauvreté dans l'Aube, les jeunes sont particulièrement touchés : 23% des jeunes de moins de 20 ans sont en situation de pauvreté. Il s'agit là d'un public fragile, peu diplômés et qui ne fréquentent pas nécessairement les institutions traditionnelles⁷. Un enjeu existe lié au repérage de ces jeunes NEET particulièrement fragiles, en proie à des risques d'exclusion élevés (toxicomanie, perte de logement, perte des liens familiaux).

Depuis un an, la demande d'emploi a crû de 7,9% dans l'Aube. Les publics les plus touchés par cette hausse du chômage sont les chômeurs de très longue durée (2 ans et plus de chômage) : leur nombre a augmenté de 20,1% en un an dans le département et de 30% sur l'arrondissement de Bar-sur-Aube⁸. Les seniors sont particulièrement concernés par le phénomène : 33,3% des chômeurs de longue durée sont des seniors.

³ Source Pôle emploi, DEFM catégorie ABC fin août 2014

⁴ Source Pôle emploi, DEFM catégorie ABC fin août 2014

⁵ Source PDI 2014

⁶ Part moins de 25 ans DEFM catégorie ABC octobre 2014, source fichier Pôle emploi-DARES

⁷ Source Insee-DGFIP, Revenus disponibles localisés en 2011

⁸ Part demande emploi longue durée DEFM catégorie ABC octobre 2014, source fichier Pôle emploi-DARES

1.3 Présentation et analyse « AFOM » (atouts / faiblesses, opportunités/menaces) de l'offre d'insertion existante.

1.3.1 En termes d'accueil / orientation des publics et de référencement / accompagnement des parcours d'insertion.

Le territoire aubois est bien couvert par les opérateurs du service public de l'emploi : Pôle emploi, Cap emploi, les missions locales.

Pôle emploi, présent sur les trois arrondissements, compte :

- 4 agences pôle emploi sur le territoire de l'agglomération troyenne,
- 1 agence à Bar-sur-Aube,
- 1 agence à Romilly.

Sur le territoire de l'agglomération troyenne, dans le cadre d'un partenariat entre le Grand Troyes et Pôle emploi, 6 points conseil emploi (Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Saint-Julien-les-Villas, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Sainte-Savine) permettent d'assurer un service de proximité aux demandeurs d'emploi en termes d'accompagnement et d'orientation vers les structures d'insertion.

Le réseau des missions locales est bien implanté sur le territoire aubois.

6 171⁹ jeunes sont accueillis par la mission locale de Troyes. Celle-ci est implantée au sein de l'agglomération troyenne mais couvre l'ensemble de l'arrondissement de Troyes à l'exception du canton de Bar-sur-Seine. Le siège se situe au centre-ville de Troyes. Une antenne est également implantée sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc.

De son côté, la mission locale du Nord-Ouest Aubois couvre l'ensemble de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et accueille 1 290 jeunes par an.

Enfin, la mission locale de la côte-des-Bar implantée à Bar sur-Aube et Bar-sur-Seine couvre l'ensemble de l'arrondissement de Bar-sur-Aube ainsi que le Barséquanais. Elle accueille près de 1 108 jeunes chaque année.

La quasi-totalité des cantons ruraux du département est couverte par des permanences de la mission locale compétente.

Le Cap emploi a son siège à Troyes et compte une antenne à Romilly. Des permanences sont également assurées à Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Brienne-le-Château et Nogent-sur-Seine. 1 300 personnes bénéficient d'un parcours personnalisé d'accompagnement vers l'emploi dans le cadre de la cotraitance avec Pôle emploi.

1.3.2 En termes d'actions d'insertion : remobilisation sociale ; levée de freins sociaux (accès aux minima sociaux, au logement, à la santé, à la mobilité, etc.)

La réponse apportée à ces publics éloignés de l'emploi, cumulant freins sociaux et professionnels se construit autour des minima sociaux, de l'insertion par l'activité économique, de quelques structures porteuses de projets d'accompagnement et par des actions spécifiques liées aux problématiques de santé et de mobilité.

⁹ Source Icare période du 1/07/2014 au 30/06/2014

Le département de l'Aube compte plus de 20 000 allocataires de minima sociaux dont 13 221 bénéficiaires du RSA (donnée septembre 2013) dont 6900 inscrits à Pôle emploi, 4 754 allocataires de l'AAH (donnée 2012) et 2042 allocataires de l'ASS (donnée 2012)¹⁰.

L'offre d'insertion est bien développée dans le département même si la cartographie de l'insertion par l'activité économique révèle des disparités territoriales : l'agglomération troyenne concentre 80% de l'offre quand l'arrondissement de Bar-sur-Aube ne compte qu'une seule association intermédiaire.

Le département compte en 2014 26 chantiers (dont 2 sont sur l'arrondissement de Nogent), 6 associations intermédiaires (2 sur l'arrondissement de Nogent et 1 à Bar-sur-Aube), 5 entreprises d'insertion et 1 entreprise de travail temporaire d'insertion.

Les chantiers d'insertion concentrent 70% de l'offre quand la capacité d'accueil des publics toute structure confondue équivaut à 500 ETP.

Sur le plan qualitatif, les structures proposent des activités supports (vente, tri, aménagements paysagers, construction, maraîchage, ménage, distribution) parfois peu innovantes et qui placent beaucoup de structures dans une situation de dépendance vis-à-vis d'un financeur public principal. Un enjeu existe lié à la diversification de leurs activités et de leurs clients. Ces projets de développement et de diversification peuvent s'inscrire dans le cadre de projet de territoire et dans le cadre de coopérations accrues avec le secteur marchand traditionnel au profit de l'insertion des publics accueillis.

Les taux de sorties dynamiques arrêtés pour 2013 montre la nécessité d'améliorer l'efficacité des parcours mis en place. Le taux de sorties dynamiques est de 46,7% pour l'ensemble des structures. Le plus bas taux est enregistré par les ACI avec 38,8% de sorties dynamiques.

Par ailleurs, le public bénéficiaire du RSA apparaît comme un public largement majoritaire au sein des ateliers chantiers d'insertion (de 80 à 100% des effectifs selon les structures).

D'autres actions d'insertion existent dans le département telles que des actions de parrainage portées par les missions locales de Troyes ou de Bar-sur-Aube et des actions innovantes qui pourraient utilement être davantage développées telles que le projet « jeunes et emploi » (atelier d'immersion en milieu professionnel de 6 à 8 jeunes) visant l'acquisition de compétences sociales nécessaires à l'insertion de jeunes en grandes difficultés.

Les problématiques de mobilité et les freins liés à des problèmes de santé sont prégnants dans le département.

L'offre en termes d'actions de mobilité est constituée de deux auto-écoles associatives et d'un parc mobilité implanté à Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Arcis-sur-Aube, Brienne-le-Château et Romilly. Le public bénéficiaire de cette offre de mobilité est majoritairement issu de l'agglomération. Il y a donc un enjeu autour de l'accès à une offre permettant de lever les freins à la mobilité en zone rurale.

L'Instance Régionale d'Éducation Pour la Santé (IRPS) conduit des actions de prévention et d'éducation auprès des publics en précarité et/ou en réinsertion professionnelle. Il s'agit d'ateliers santé précarité conduit sur plusieurs séances (hygiène de vie, addiction, stress, alimentation, sommeil). L'IRPS intervient dans 5 structures et bénéficie aujourd'hui à 46 personnes dans le département.

¹⁰ Source PDI 2014

Par ailleurs, le centre d'examen de santé des Chartreux couvre l'ensemble du territoire auboisi. Ces examens de santé sont prioritairement proposés aux populations en situation de vulnérabilité sociale.

Concernant le logement, en plus des foyers d'hébergement et des logements traditionnels gérés par les bailleurs sociaux, l'offre départementale pourrait être renforcée grâce à la réalisation de « SUPER PLAI », logements sociaux à bas loyers dédiés à la population ciblée par cet accord.

1.3.3 En termes d'actions d'appui aux structures d'insertion : renforcement des capacités, rationalisation/ mutualisation, modernisation, professionnalisation

Les mutualisations entre les structures sont peu développées. Un enjeu existe autour de la mutualisation et de la coopération entre structures d'insertion par l'activité économique que ce soit sur le plan de l'aménagement de parcours d'insertion progressifs au sein des structures d'insertion par l'activité économique ou sur le plan de leur organisation et de leur développement. En mutualisant certaines fonctions, elles pourront favoriser leur développement commercial et investir de nouveaux marchés.

II. STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE

2.1 Orientations stratégiques prioritaires.

Face à un constat partagé de paupérisation de la population auboise et face à une dégradation de l'emploi impactant directement les conditions de retour à l'emploi des publics les plus fragiles, les signataires de l'accord souhaitent que le FSE inclusion puisse être mobilisé largement pour tous les publics rencontrant des freins sociaux et professionnels. Ainsi, la lutte contre l'exclusion doit utilement s'étendre aux publics en difficulté au-delà des bénéficiaires du RSA dans le but de prévenir de nouvelles entrées dans le dispositif.

A ce titre, les publics identifiés prioritairement par les signataires de l'accord sont :

- les bénéficiaires de RSA,
- les demandeurs d'emplois de longue durée voire de très longue durée, parmi lesquels les seniors sont particulièrement représentés (33.3% des DELD)¹¹
- les jeunes à partir de 16 ans
- les jeunes de 23/25 ans concernant les actions liées à l'insertion par l'activité économique,
- les familles monoparentales souhaitant s'engager dans un parcours d'insertion.

Les actions à destinations des travailleurs handicapés sont exclues de la subvention globale du Conseil général et seront instruites par les services de la DIRECCTE.

Par ailleurs, le FSE inclusion sera prioritairement mobilisé pour renforcer toutes les initiatives visant à garantir les prérequis d'accès à l'emploi en améliorant l'offre existante en termes d'accompagnement à la mobilité, d'accès au logement, aux soins et à des modes de garde adaptés. C'est donc bien une logique d'accompagnement globale de la personne qui est encouragée.

¹¹ Source Pôle emploi, DEFM catégorie ABC fin août 2014

Enfin, l'enjeu transversal de la politique d'insertion vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés réside dans l'intensification du lien des structures d'insertion avec les entreprises du secteur marchand. Cela passe par un soutien aux porteurs de projets qui mobiliseront du FSE inclusion en vue de renforcer leur capacité à nouer des partenariats intéressants et innovants avec les entreprises du secteur marchand :

- valorisation des compétences des personnes engagées dans un parcours d'insertion - travail sur le projet professionnel en lien avec les besoins des entreprises,
- image de l'insertion dans le monde de l'entreprise,
- valorisation des entreprises désireuses de s'engager en faveur de l'insertion des personnes en grande difficulté d'accès à l'emploi,
- renforcement des capacités des structures d'insertion par l'activité économique à faire évoluer leurs activités supports en recherchant la meilleure articulation possible avec les entreprises implantées localement selon un projet de territoire construit et porteur d'emplois.

Il est rappelé que les structures qui souhaiteront émerger sur la programmation du FSE inclusion sur la période 2014-2020 pourront le faire dès lors que les actions qu'elles mettent en œuvre s'inscrivent dans les axes prioritaires dégagés par les signataires de l'accord et qu'elles démontrent qu'elles satisfont aux exigences suivantes cumulées :

- capacité à dégager la plus-value (quantitative ou qualitative) du projet par rapport à l'offre de service normale de la structure (variété du public accueilli, modalités d'accompagnement, qualité du support d'insertion)
- capacité à solliciter le FSE dans une logique d'amorçage de projets innovants
- situation financière solide étant entendu que le fonds social européen ne peut être mobilisé dans une logique d'équilibre des budgets (inéligibilité des structures en redressement ou en observation).

2.2. Présentation des dispositifs stratégiques coordonnés.

2.2.1 Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale

2.2.1a Financement de référents de parcours liés à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les signataires de l'accord souhaitent que soient démultipliés les moyens de prise en charge des publics BRSA selon les modalités suivantes :

- ✦ *le diagnostic, l'évaluation et l'orientation des allocataires RSA :*
 - création de poste pour compléter l'équipe de travailleurs sociaux composée de conseillers en économie sociale et familiale, d'assistantes sociales et d'un éducateur spécialisé,
 - développement des actions d'informations collectives,
 - développement des outils sur les droits et devoirs,
 - partenariat avec les structures d'insertion locales,

- *le suivi des allocataires RSA pouvant être sous statut travailleur indépendant et cumulant des freins sociaux, économiques et culturels :*
 - création de poste pour l'accompagnement et l'évaluation des bénéficiaires de RSA sous statut indépendant (viabilité de l'activité),
 - travail en cours avec les associations qui œuvrent dans l'aide à la création d'entreprises,
 - mise en œuvre d'actions collectives autour de ces publics,
 - réflexion en partenariat avec la Chambre de Commerce et le Régime Social des Indépendants (RSI),
 - travail en lien avec les conseillers d'orientation, et plus largement en lien avec le service public régional de l'orientation.

- *la prise en charge et le suivi du parcours d'insertion des allocataires RSA :*
 - positionnement des référents en charge du parcours d'insertion comme étant les interlocuteurs des bénéficiaires de RSA en termes d'instruction, d'information des droits et devoirs, d'orientation vers les structures ou entreprises adaptées à la problématique de la personne,
 - positionnement de ces professionnels comme les garants du parcours d'insertion en sécurisant chaque étape de ce parcours,
 - développement d'outils informatiques pour faciliter leur travail et la transversalité avec d'autres services.

Porteur des projets : Conseil général

Source de cofinancement : Conseil général

Pour l'appui aux populations vulnérables, les travailleurs sociaux de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) interviennent sur l'accompagnement social des bénéficiaires de RSA majoré pour les familles monoparentales.

Porteurs de projets : CAF, Conseil général, associations, autres porteurs

Sources de cofinancement : Conseil général, CAF, Politique de la Ville

2.2.1b Accompagnement des publics en difficulté

➤ *Accompagnement global*

Accompagnement social par le Conseil général dans le cadre de l'accompagnement global avec Pôle-Emploi pour les demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels.

Porteurs du projet : Pôle-Emploi, Conseil général

Sources de cofinancement : Conseil général, Volet central du PON, Volet déconcentré du PON

➤ *Renforcement de l'encadrement technique et/ou social dans les structures d'insertion par l'activité économique*

Le FSE inclusion pourra soutenir des efforts particuliers des SIAE visant à renforcer de manière significative leur encadrement socio-professionnel. L'objectif de l'amélioration du taux d'encadrement dans ces structures doit être lié à un projet construit de renforcement des parcours des publics en insertion.

Porteurs du projet : Structures d'insertion par l'activité économique

Sources de cofinancement : Conseil général, collectivités locales, fondations, ...

✚ *Logement-santé-social-modes de garde*

L'insertion professionnelle des personnes repose sur un certain nombre de prérequis liés à l'accès au logement, à la santé et à des modes de garde adaptés aux besoins des publics en recherche d'emploi.

Cette approche globale des difficultés d'insertion justifie que le FSE inclusion soit mobilisé pour soutenir les projets visant à lever les freins périphériques à l'emploi :

-Accompagnement social au logement des publics visés par cet accord et rencontrant des difficultés pour le paiement des loyers

-Soutien aux actions collectives de prévention santé.

-Actions autour de la précarité énergétique.

-Appui aux partenariats permettant d'offrir des modes de garde alternatifs aux enfants en bas âge des publics très éloignés de l'emploi. Ce mode de garde plus souple permettra une disponibilité des parents pour assurer leurs démarches de recherche et de reprise d'emploi.

Porteurs de projet : Conseil général, missions locales, MSA, CAF...

Sources de cofinancement possibles : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), Conseil général, Agence Régionale de Santé, Politique de la Ville, ...

✚ *Mobilité*

Les signataires de l'accord souhaitent que le FSE inclusion puisse servir de levier aux différentes actions visant à répondre aux problématiques de mobilité qui sont particulièrement prégnantes dans le département. Pourront bénéficier de telles opérations tous les publics en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle, y compris les jeunes, quel que soit l'âge, pris en charge par les missions locales. Il pourra s'agir de :

-Accompagnement des publics jeunes (missions locales/PJJ) à la sensibilisation et à l'apprentissage du permis de conduire.

-Soutien à l'action « Parc mobilité » déjà déployée sur les circonscriptions de la Côte des Bars, d'Arcis-sur-Aube/Brienne-le-Château et Romilly-sur-Seine.

-Soutien aux nouveaux projets sur les enjeux de la mobilité renforçant l'offre, notamment en milieu rural et apportant des réponses à des besoins émergents et non satisfaits.

Porteurs du projet : Structures associatives, Communautés de communes, Centres sociaux, ...

Sources de cofinancement : Etat (PJJ), Conseil régional, Conseil général, Communes, ...

✚ *Actions de remobilisation*

Face aux difficultés que rencontrent les personnes en difficultés sociales et professionnelles, le FSE inclusion pourra être mobilisé pour renforcer des actions de remobilisation permettant au public de lever des freins socio-psychologiques liés à la maîtrise des codes professionnels :

- Soutien aux appels à projet sur les thèmes de l'estime de soi, sur la présentation, l'esthétisme, la prise de parole, les règles de base, la préparation à l'entretien professionnel...
- Soutien aux actions d'acquisition des savoirs de base et des actions liées à la maîtrise de la langue française pour le public engagé dans un parcours d'insertion,
- Soutien aux actions de mobilisation et d'acquisition de compétences sociales indispensables à la vie professionnelle à destination du public jeune.

Porteur du projet : Structures qui offrent un service sur l'accompagnement des publics qui rencontrent des difficultés sur ces sujets

Sources de cofinancement : DIRECCTE, Politique de la Ville

2.2.1c Publics bénéficiaires de l'insertion par l'activité économique

Un des axes stratégiques majeurs de ce présent accord porte sur la capacité des différents acteurs à couvrir largement les besoins en insertion des publics menacés d'exclusion. Actuellement, le financement du fonctionnement de ces structures induit un taux de présence dans les ateliers chantiers d'insertion de 80% de bénéficiaires du RSA. Ce taux est réétudié à 60% pour augmenter l'accès à ce dispositif pour d'autres catégories de publics en difficulté, notamment les jeunes.

Par ailleurs, le département de l'Aube est marqué par une concentration des structures d'insertion par l'activité économique sur l'agglomération troyenne alors que les arrondissements de Nogent-sur-Seine et de Bar-sur-Aube sont particulièrement peu pourvus en termes de supports d'insertion.

Le FSE inclusion pourra dans une logique d'aide à l'amorçage de projet accompagner l'émergence ou renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique sur les territoires non couverts ou insuffisamment couverts.

Porteurs du projet : structures d'insertion par l'activité économique

Sources de cofinancement : Conseil régional, Conseil général, DIRECCTE, Communes, ...

2.2.2 Mobiliser les employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

L'insertion des personnes est conditionnée à la qualité des liens tissés entre les structures d'insertion et le monde économique. Les signataires de l'accord souhaitent que le recours au FSE inclusion soit privilégié pour soutenir le financement des projets allant dans ce sens.

- ✚ Favoriser des partenariats innovants au service d'une véritable ingénierie de parcours d'insertion vers l'emploi au sein du secteur marchand (sur le modèle de l'expérimentation « jeunes et emploi » - volet Remondis).
- ✚ Favoriser le lien des structures d'insertion avec le secteur marchand.

-Soutien aux projets visant à structurer, dans les structures œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, une fonction commerciale utile au développement des liens avec les entreprises du secteur marchand,

-Encourager et accompagner la diversification des activités au sein des structures permettant un soutien au développement local des territoires.

Porteurs du projet : structures d'insertion par l'activité économique, associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle...

Source de cofinancement : Conseil général, DIRECCTE

2.2.3 Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion

Des comités techniques pourront être déclinés en vue d'une meilleure coordination des dispositifs mis au service d'une logique de parcours vers l'emploi des bénéficiaires, notamment en favorisant des passerelles entre SIAE ou entre SIAE et le secteur marchand.

- ✚ Activation des comités techniques d'animation (CTA),
- ✚ Mise en place de comités techniques à l'initiative des SIAE.

Les signataires de l'accord souhaitent que l'animation de l'offre d'insertion soit renforcée autour de 3 grands enjeux partagés :

- ✚ Mutualisation entre structures,
- ✚ Communication et amélioration de la visibilité du champ de l'insertion,
- ✚ Développement de l'achat d'insertion via la promotion des clauses d'insertion et la valorisation des entreprises engagées dans l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Porteurs des projets : DIRECCTE, Pôle-Emploi, Conseil général, groupements d'employeurs, autres porteurs...

Source de cofinancement : DIRECCTE, Conseil général, ...

III. DISPOSITIF DE GOUVERNANCE PARTENARIALE DE L'OFFRE TERRITORIALE D'INSERTION

Le présent accord local relatif à la mobilisation du FSE inclusion marque la volonté des acteurs de travailler de façon concertée sur la mise en œuvre des politiques d'insertion. Il a vocation à évoluer dans le temps pour aboutir à la conclusion d'un pacte territorial d'insertion (PTI).

Le pilotage au niveau départemental d'un tel PTI pourra se faire dans le cadre du service public de l'emploi départemental (SPED). Dans ce cadre, le SPED apparaît comme instance de concertation et de débat pertinente et large sur les orientations en matière d'emploi et d'insertion. Dans ce format « pilotage de l'accord concerté sur le FSE inclusion », le SPED associera tous les signataires du présent accord.

Les modalités concrètes de ce pilotage restent à définir.

De manière à favoriser une bonne articulation des interventions du FSE, les signataires de l'accord prévoient la mise en place des 3 instances suivantes :

- ✚ Création de la structure d'animation et de gestion (SAG) du FSE du Conseil Général avec l'élaboration du Pacte Territorial d'Insertion (PTI),
- ✚ Le Conseil Départemental d'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) est l'instance de pilotage et de consultation en matière d'insertion par l'activité économique,

☛ **Conférence des cofinanceurs.**

Une approche globale des financements est nécessaire pour garantir l'économie des structures porteuses des différentes initiatives valorisées dans cet accord (structures d'insertion par l'activité économique, actions mobilité...)

Tableau simplifié de présentation générale des interventions du FSE :

PO	Volets FSE	Gestionnaire FSE	Intitulés des dispositifs soutenus	Axes et OS	Critères distinctifs et lignes de partage *
PON FSE	Central	DGEFP	accompagnement global Pôle emploi		
	Déconcentré	DIRECCTE	-projets spécifiques aux personnes en situation de handicap -accompagnement des jeunes placés sous mandat de justice ou en suivi éducatif -accompagnement renforcé des jeunes		-public en situation de handicap -jeunes placés sous mandat de justice ou en suivi éducatif (public PJJ) -jeunes suivis par les missions locales
	Déconcentré	Conseil général	-parcours insertion des BRSA -accompagnement global -action sociale au logement des publics -soutien aux actions mobilité et santé -soutien aux SIAE dans des projets de développement ancrés sur les territoires et articulés aux besoins des entreprises		Publics bénéficiaires -BRSA -jeunes de 23/25 ans pour les actions portées par les structures de l'IAE -DELD
PON IEJ	Central	DGEFP	-initiative européenne pour la jeunesse (Pôle emploi)		Financement des postes de conseillers dédiés à l'IEJ dans les agences Pôle emploi

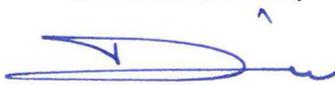
	Déconcentré	DIRECCTE	accompagnements renforcés « autonomie des jeunes »		Financement des postes conseillers dédiés à l'IEJ dans les missions locales
POR	Décentralisé	Conseil régional	-formation des acteurs de l'insertion		Actions de formation dirigées vers le POR



Fait à Troyes, le 24 mars 2015



La Préfète de l'Aube,


Isabelle DILHAC



Le Président du Conseil général,





Le Président du Conseil régional,


Jean-Paul BACHY



Le Directeur Territorial de Pôle Emploi,





La Directrice de Cap Emploi,





Le Président de la Mission
Locale de Troyes,





Le Directeur de la CAF de l'Aube,

Le Directeur,
Claude ANDRE

La Présidente de la Mission
Locale du Nord-Ouest Aubeois,
Mission Locale du Nord-Ouest Aubeois

62 rue Milford Haven
BP 119
10104 ROMILLY SUR SEINE CEDEX
Tél. : 03.25.24.11.86 Fax : 03.25.24.70.14

Le Président de la Mission
Locale de la Côte des Bar,
Le trésorier A. OUVÉRA

Mission Locale de la Côte des Bar
9, rue du collège
10200 BAR SUR AUBE
Tél. : 03 25 27 31 13



Le Directeur de la MSA Sud-Champagne,

